

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde =
Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses

Band: 2 (1861-1866)

Heft: 11-4

Artikel: Notice généalogique concernant les maisons souveraines de Savoie et
de Genève

Autor: Le Fort, C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-544771>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

samen ¹⁾ gezogen und der selben uff sibem oder acht erschossen und einen gefangen der sagt da by das der graff von Remund selb persönlich im Wald gewesen und der anschlag durch in geordnet sy Also sind wir von den genaden gottes mit gemuthsami und on Schaden an unnsere gewarsemy gezogen, damit syent dem liden kristi in truwen Bevolhen Datum uff montag nach Urbani ²⁾ in der vierden Stund nach mitag Anno etc. LXXVI^{ten}

üwer willigen
wilhelm daferoy Houtptman
und Jakob felga. ³⁾

Aufschrift auf der Rückseite:

Den Strengen fürsichtigen wisen Schulteis und Rat zu friburg unsern Gnedigen Herrn.
Anmerkung von der Hand des Staatsschreibers Wilhelm Techtermann (1579—92):
»Burgundisch Krieg 1475«. (?)

Notice généalogique concernant les maisons souveraines de Savoie et de Genève.

La Revue Savoisiennne du 15 Septembre 1865 contient une lettre de M. le professeur Ch. Le Fort à la Rédaction de la Revue que nous croyons devoir transcrire ici, avec la permission de l'auteur, qui a eu l'obligeance d'y intercaler quelques complémens. La rédaction de l'Indicateur.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur deux ou trois documents qui intéressent à la fois la généalogie de la maison de Savoie et l'histoire des comtes de Genevois.

Ces deux familles souveraines, dont la rivalité d'intérêts et d'influence dégénéra si souvent en guerre ouverte, étaient néanmoins rattachées entre elles par plusieurs alliances matrimoniales. La lutte, si acharnée fût-elle, avait ses points d'arrêt. Les belligérants de la veille concluaient des traités de paix dans lesquels, afin de rendre le rapprochement plus intime et plus durable, ils s'engageaient fréquemment à unir, par des mariages, des membres de leurs familles respectives. Dans ces conventions, on réglait avec précision les intérêts politiques et pécuniaires, mais on s'inquiétait fort peu de l'inclination des fiancés, qui souvent même n'avaient encore point atteint l'âge de puberté.

Guichenon a publié le contrat de fiançailles, daté du 31 août 1297, de Guillaume, fils d'Amédée II, comte de Genevois, avec Agnès, fille d'Amédée V, comte de Savoie. Le comte de Genevois s'étant marié en 1285, son fils n'avait pas alors plus de onze ans. Mais ce n'était pas la première fois qu'il était question du mariage de Guillaume, et déjà l'épouse qui lui était destinée était une des filles du comte Savoie. En effet, l'on possède une dispense émanée de la Cour pontificale, en date du 7 janvier 1291 ⁴⁾, autorisant le mariage de Guillaume, fils d'Amédée comte de

¹⁾ zusammen.

²⁾ 27. Mai.

³⁾ Er war Rathsherr und am folgenden Jahre Schultheiss.

⁴⁾ Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIV, no. 366.

Genevois, avec Béatrix, fille d'Amédée comte de Savoie, malgré les liens de parenté (au quatrième degré de computation canonique) qui existaient entre les époux. On voit que le projet d'une alliance des deux familles rivales remontait au moins aux derniers mois de l'année 1290 et qu'ainsi il avait été formé dans l'intervalle pacifique séparant le traité conclu à Annemasse par les deux comtes Amédée le 20 août 1287, et la reprise des hostilités provoquée par l'irruption dans Genève du comte de Genevois et du Dauphin en août 1291. On voit aussi qu'au moment où l'on sollicitait pour son mariage une dispense papale, Guillaume n'avait pas encore accompli sa cinquième année. Mais ce qui, dans cette chartre, doit surtout éveiller la curiosité, c'est le nom de la fiancée. Aucune fille d'Amédée V et de sa première femme Sybille de Beugé ne figure, à ma connaissance, sous le nom de Béatrix dans les tableaux généalogiques de la maison de Savoie. On pourrait dès lors être tenté, ou de supposer dans le document en question une erreur de copiste, ou d'admettre que la même princesse a été successivement appelée Béatrix et Agnès. Aucune de ces hypothèses ne serait fondée. Dans l'original de l'acte de dispense, conservé aux archives de Turin, le mot *Beatrici* est écrit en toutes lettres, et d'autre part l'existence de cette princesse et la date approximative de sa mort ressortent du testament de Sybille de Beugé. Ce testament, en date du 11 mai 1294, occupe plusieurs pages in-folio de l'ouvrage de Guichenon; néanmoins cet éditeur n'a point reproduit plusieurs dispositions de la comtesse de Savoie en faveur de ses courtisans et de ses domestiques. Or, dans le nombre de ces dispositions de la testatrice, il s'en trouve précisément une en faveur de la nourrice de sa fille Béatrix: *Item legamus Agneti nutrici Beatricis filiae nostrae centum solidos Viennenses*. Cette phrase m'a été textuellement communiquée par M. le chevalier Combetti, conservateur des archives de Turin, à l'extrême obligeance duquel je dois aussi d'autres renseignements sur le même sujet. La comtesse de Savoie institue nominativement ses deux fils et ses trois filles, Marguerite, El'onore et Agnès; mais elle n'institue point Béatrix et ne lui fait aucun legs, ce qui prouve évidemment que cette princesse, dont la nourrice n'avait point été oubliée, était morte avant la rédaction du testament maternel.

Quant à Agnès, elle n'avait point été d'avance substituée à sa sœur en qualité de fiancée de Guillaume de Genève, comme cela avait lieu quelquefois dans les conventions matrimoniales de cette époque. Elle fut d'abord destinée à Hugues, fils du dauphin Humbert, dans un moment où son propre père, Amédée V de Savoie, qui avait perdu en 1294 sa première femme Sybille de Beugé (morte en couches, en donnant le jour à un fille nommée Bonne), se proposait d'épouser en secondes noces Alix, fille de ce même dauphin Humbert, son ancien adversaire. (Voy. acte du 1^{er} janvier 1296, dans *Valbonnais I*, p. 200). Aucun de ces deux mariages ne n'est réalisé. Agnès épousa Guillaume de Genève. Le comte Amédée V, son père, épousa en secondes noces Marie de Brabant, sœur de l'impératrice Marguerite, épouse de l'empereur Henri VII (de Luxembourg). Il en eut plusieurs filles dont une se nommait Béatrix. Elle épousa Henri, de la maison de Tirol, duc de Carinthie, roi de Bohême en 1306. L'existence pleinement constatée de cette Béatrix du second lit a jeté dans l'ombre celle de l'autre Béatrix du premier lit et empêché de discerner exactement les renseignements qui la concernaient. Ainsi Guichenon (*Hist. de Savoie* p. 273)

semble avoir eu connaissance du document de fiançailles du 31 août 1297; mais il commet l'erreur de croire qu'il s'agit de la même princesse Béatrix qui plus tard épousa le roi de Bohême.

On ne saurait se livrer à des recherches documentaires ou à des investigations archéologiques sans reconnaître qu'un fait exactement constaté, si mince soit-il et insignifiant en apparence, peut amener la découverte d'autres faits et mettre sur la voie de conclusions plus générales. Vous voudrez donc m'excuser de vous avoir entretenu quelques instants de l'existence éphémère de Béatrix de Savoie et de diverses combinaisons matrimoniales de la fin du treizième siècle. La science historique a aussi ses infiniment petits.

10 juillet 1865.

Ch. Le Fort.

Der Todestag Rudolf's von Erlach.

Ueber die Zeit der Ermordung Ritter Rudolf's von Erlach, den spätere Chronisten als Sieger bei Laupen darstellen¹⁾, ist bis anhin noch nichts Sicheres ausgemittelt. Zwar suchte Lüthy nachzuweisen, Rudolf von Erlach sei zwischen dem 23. October und 7. November 1360 von seinem Tochtermann Jobst von Rudenz ermordet worden (Solothurn. Wochenblatt 1827, 216); dagegen aber stellte J. J. Amiet die Behauptung auf, Rudolf's Todestag falle auf den 8. Januar 1360, an welchem Tage, nach einer am 24. November 1364 von Rudolf's Söhnen gemachten Stiftung, seiner von den Brüdern des Deutsch-Ordenshauses in Bern gedacht wurde (Regesten von Fraubrunnen S. 182). Letztere Ansicht wurde, so weit ich sehe, bis anhin als richtig anerkannt; ich möchte zu ihrer Unterstützung noch folgende auf einer Urkunde beruhende Angabe in Albert Jahn's Chronik des Kantons Bern (1857, 4. S. 245) anführen:

Johann, Werner und Heinrich von Rudenz, Edelknechte, welche wegen einer Geldschuld an ihren Oheim, Johann von Attinghausen, gedrückt waren, verkauften das Dorf Brienzwyler mit aller Rechtsame an Peter Schwab und Werner Schilling, Burger zu Bern, um 550 Gulden löthigen Goldes.«

Leider führt Herr Jahn weder Datum, noch Fundort der Urkunde an. Was das Datum anbelangt, so lässt sich dasselbe mit Beihülfe anderweitiger Urkunden annähernd bestimmen. So wissen wir namentlich, dass der hier genannte Heinrich von Rudenz ein Sohn Jobst's war, unter dessen Schwert Erlach seinen Geist aufgab. Es kann demnach die angeführte Urkunde erst nach dem Morde zu Richenbach ausgestellt sein, indem sonst Jobst als Verkäufer genannt würde.

Johann von Attinghusen aber wird zum erstenmale den 1. August 1360 als verstorben erwähnt (Geschichtsfreund I, 325).

Es ergibt sich desshalb schon aus dieser Zusammenstellung, dass J. J. Amiet's Ansicht über den Todestag Erlachs weit wahrscheinlicher ist, als diejenige Lüthy's. Ich möchte aber, zu genauer Feststellung dieses Factums, die Berner Geschichts-

¹⁾ Vergl. in dieser Beziehung Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern. Band 4.